



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question écrite n° 19171

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le caractère inacceptable de l'article 30 de l'avant-projet de loi de décentralisation dans sa version du 27 novembre 2012. Cet article ouvre en effet la possibilité pour l'État de ne conventionner au plan national qu'un nombre réduit de trains d'équilibre du territoire, les autres dessertes étant transférées aux régions. Cette perspective signifierait pour la région Champagne-Ardenne la disparition de toutes les lignes nationales hors TGV. Il souhaite lui indiquer le refus unanime des élus de la région devant une telle perspective, et souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour que cette disposition présente dans l'avant-projet soit abandonnée au plus vite.

Texte de la réponse

Le document auquel il est fait référence dans la question est un document de travail technique parmi d'autres qui n'engageait pas le Gouvernement. Les réflexions étaient encore en cours et les premières consultations s'engageaient à peine. Ce document de travail n'est plus d'actualité. Le projet de loi de décentralisation est actuellement en cours d'examen au Conseil d'État et sera présenté très prochainement en conseil des ministres. Il ne contient aucune disposition sur la clarification des compétences en matière de desserte ferroviaire entre l'État et les régions. Le Gouvernement souhaite néanmoins faire évoluer les trains d'équilibre du territoire dont il est depuis peu l'autorité organisatrice. Ils sont lourdement déficitaires et la SNCF, qui en avait précédemment la responsabilité, n'y investissait plus. Ces trains jouent pourtant un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et dans le quotidien de nos concitoyens. Ils doivent en outre constituer une offre commerciale complémentaire du TGV par des horaires et des correspondances adaptées et avec l'accent mis sur l'accessibilité et la qualité du service à bord. L'évolution de ces trains du quotidien est donc une priorité du Gouvernement, qui a d'ailleurs annoncé le lancement dans les tous prochains mois d'une première tranche d'investissement de 400 M€ pour le renouvellement du matériel roulant. Mais l'investissement, seul, ne suffira pas pour améliorer la qualité de service à la hauteur de ce qu'attendent les usagers. Il sera donc nécessaire de réfléchir à la manière de mieux organiser les offres selon qu'elles concernent les déplacements domicile-travail ou les liaisons d'aménagement du territoire, en pleine concertation avec les régions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19171

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1782

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4566